

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 7

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

NOTRE JOURNAL

L'exactitude étant la politesse des rois, la reconnaissance sera celle du rédacteur de votre journal.

Nous nous faisons un plaisir d'adresser ici nos chaleureux remerciements à toutes les lectrices et à tous les lecteurs du « Bulletin apicole » : qui nous ont écrit ou téléphoné pour nous témoigner leur sympathie, nous transmettre leurs félicitations, leurs souhaits et leurs encouragements.

Un merci particulier à celles et à ceux qui nous ont confirmé leur fidélité à la composition du journal ou qui nous ont promis leur collaboration future.

Assumer la tâche de rédacteur d'une revue mensuelle n'est certes pas une sinécure, mais cette besogne peut être accomplie sans trop de grosses difficultés à la condition que la **matière première** soit fournie au responsable.

Pour votre orientation, chères lectrices et chers lecteurs, nous tenons à préciser par ces quelques lignes que la bonne tenue de notre **Journal suisse d'apiculture** dépend en majeure partie de vous-mêmes.

Qui que vous soyez, apiculteurs chevronnés en possession d'un titre universitaire ou simple débutant sans diplôme aucun, ne vous gênez surtout pas de nous transmettre, dans la mesure de vos possibilités, **tout ce que vous pourrez juger utile** à la confection de notre revue mensuelle. La rédaction se chargera du reste.

N'oubliez pas que notre journal n'est pas seulement l'apanage du rédacteur, mais celui de chacun de vous en général, de votre bonne collaboration en particulier.

Dans notre article de « self-intronisation » de juin dernier, nous avons relevé que ce sera grâce à cette bonne collaboration que notre revue apicole romande pourra continuer à être ce que nos devanciers ont fait d'elle. C'est pourquoi, une fois encore, nous vous invitons tous à tirer sur la même corde et... dans la même direction.

Un mot enfin pour rappeler que la parution des articles, rapports, communiqués, convocations ou annonces qui nous parviennent après le 15 du mois ne peut intervenir que dans le numéro mensuel suivant. Cela signifie que les dispositions doivent être prises assez tôt si l'on veut obtenir satisfaction.

Dorénavant, l'Imprimerie Corbaz S. A., Montreux, n'insérera plus rien sans soumettre au préalable à la rédaction du journal. Inutile donc de lui transmettre directement vos manuscrits.

Ne considérez pas ce qui précède comme une atteinte à votre liberté, mais dites-vous bien que la franche collaboration comporte toujours une certaine discipline.

Merci de votre compréhension.

Sion, le 14 juin 1971.

A. Fournier.

En raison d'incidents techniques, il ne nous a pas été possible d'expédier ce numéro dans les délais prévus. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

RAPPORT DE GESTION POUR 1970

présenté à l'assemblée des délégués du 20 mars 1971, à Lausanne

J'ai le plaisir d'ouvrir notre 95^e assemblée des délégués et de vous souhaiter une cordiale bienvenue.

En votre nom, je remercie MM. Schneider, Louis Matthey, gérant de la Centrale des miels, à Gland, Adolph Setz, le lauréat du concours de ruchers 1970, de Chavornay, qui ont accepté notre invitation, ainsi que nos membres d'honneur, MM. Paul Meunier, Henri Broquet, Joseph Dietrich, Paul Zimmermann, Auguste Gonet, Arthur Valet, Victor Bohnet et Georges Matthey qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.

M. Alfred Mettraux, président de la Fédération vaudoise d'agriculture, ainsi que le D^r Wille, de l'Institut de Liebefeld, retenus ailleurs par des obligations professionnelles, vous saluent tous et forment les meilleurs vœux pour notre assemblée.

Si nous avons le plaisir de nous retrouver entre collègues pour discuter de problèmes passionnants tels que la vie de l'abeille et la bonne marche de la SAR, nos pensées vont auprès d'amis très sympathiques qui nous ont devancés, les uns au bout d'une vie bien remplie, d'autres fauchés par la maladie en pleine force de l'âge.

Par crainte de commettre un oubli, je ne puis relever les noms de ces collègues disparus, mais vous me permettrez de rappeler un ami qui a siégé durant treize ans au Comité central où ces interventions directes, toujours pleins de bons sens étaient très appréciées.

Vous avez tous reconnu notre collègue et ami M. Louis Gassmann, le représentant de la Fédération jurassienne.

La Fédération vaudoise a perdu un de ses animateurs en la personne de M. Gustave Sueur, de Corcelles-près-Concise.

Pour honorer leur mémoire, je prie l'assemblée d'observer un instant de silence.

Administration

Votre comité a tenu cinq séances, la commission de rédaction quatre, et la commission technique s'est réunie cinq fois.

Le comité lors de ces séances s'est occupé des problèmes suivants :

A) Rédaction de notre journal. — Notre rédacteur, à la fin de son cinquième mandat de trois ans, nous a quittés à la fin du mois de mars 1970. Son successeur, désigné par la Fédération neuchâteloise, M. Muller, pour des raisons professionnelles ne pouvant prendre la rédaction, nous avons prié M. G. Matthey de poursuivre son activité jusqu'en 1971.

Le Comité central et tous les apiculteurs romands expriment à M. Matthey notre vive reconnaissance pour avoir durant cette année encore rempli cette fonction.

B) Propagande. — Une action a été entreprise sur le plan national par l'office « Agrosuisse ». Le coût s'est élevé à Fr. 14 793.50 et la facture n'est pas encore payée. Une demande de participation financière a été adressée aux services financiers de la Confédération. Celle-ci aurait dû se montrer plus généreuse et tenir compte que le maintien d'une apiculture prospère est indispensable pour la pollinisation des plantes. C'est par 2000 francs qu'elle participera à cette action.

Deux séances furent consacrées à l'étude de la prise en charge de notre miel par les importateurs. Nous pensions procéder comme suit : les trois responsables de nos fédérations fixeraient chaque automne le volume de la récolte et surtout des excédents et le pour-cent nécessaire de prise en charge par les importateurs.

Cette solution trop facile n'a pu être retenue, trop peu d'importateurs y ayant souscrit.

La Confédération participe financièrement aux stocks obligatoires de sucre et autres denrées alimentaires, à ce même titre, nos stocks de miel ont une grande valeur pour le peuple suisse et devraient bénéficier des mêmes avantages.

C) Centres d'élevages. — Le printemps extrêmement tardif et l'abondance de neige à l'altitude n'a pas permis l'ouverture de nos stations A, selon le programme établi. La saison s'est trouvée raccourcie et le nombre de ruchettes montées fut inférieur à l'an passé, le nombre de reines fécondées, 532, est un résultat réjouissant pour Bonatschiesse, soit le 80,5 % de réussite contre 60 % en 1969.

Deux autres stations A ont fourni 243 reines fécondées et c'est donc 775 « majestés » qui, aux côtés de celles de 1969, nous donneront un bel éventail pour poursuivre une rigoureuse sélection. Votre président a constaté avec plaisir que toutes les fédérations détiennent quelques reines d'élite, ce qui permettra de servir les

apiculteurs qui pratiquent l'élevage et ont recours à nos sélections.

Dès 1963, et à plusieurs reprises nous avons expliqué le mécanisme de cette action d'élevage et regrettons que bien peu nombreux sont les apiculteurs qui ont compris et su profiter de cette action. Tous pensent que leur intérêt est de participer à ce groupe d'élevage A, et persistent dans cette erreur. Or, permettez-moi de vous le dire, il y a plus d'argent à gagner en étant éleveur du groupe B, en collaborant et utilisant le couvain de nos souches de haute sélection. Vous obtiendrez de nombreuses fécondations dans des stations plus tempérées et les reines F 1 surpasseront en productivité et vitalité les reines de race pure.

La tâche du groupe A reste bien définie : élever 1000, voire 1500 reines de lignées ayant subi une rigoureuse sélection, les répartir dans les ruchers de nos moniteurs où d'apiculteurs de confiance, les soumettre à tous les contrôles, et ensuite seulement celles qui ont plus de 90 points seront utilisées pour la multiplication.

Ne croyez pas que nos moniteurs sont avantagés, ils font avec courage un travail de pionniers au profit de la collectivité. A vous de savoir en profiter. Nos moniteurs sont à votre disposition pour vous orienter sur les techniques modernes d'élevage et il suffit d'organiser dans le cadre d'une ou deux sections un cours avec un minimum de 8 à 10 inscriptions. Pour les isolés, pour tous ceux qui n'ont pas l'occasion de participer dans leur section, nous donnerons, comme en 1970, un cours à Romanel avec la collaboration de M. Schneider.

D) Finances. — La situation est favorable, mais avec la revalorisation des diverses fonctions proposées en 1970, ainsi que diverses hausses, telles que frais de port, imprimés et journal, le comité a jugé utile de vous proposer de relever un peu notre cotisation qui n'a pas varié depuis 1962.

E) Nos divers services : pesées, assurances, échos de partout, conseils aux débutants, concours de ruchers, bibliothèque, ont, je le crois, donné satisfaction. Les rapports ont déjà paru dans notre journal.

F) **Renouvellement du comité.** — L'adoption en 1968 de nos nouveaux statuts et de l'article 28 bis va nous priver, à partir de ce jour, de deux membres qui ont bien mérité de la SAR. M. André Jacquier nous a écrit en date du 22 février : « Ma décision n'a pas été prise sans mûre réflexion, ni sans regrets, elle est motivée par l'âge de la sage retraite et par la fatigue dont les signes se multiplient. » Il en est de même de M. Bassin qui a avisé la Fédération vaudoise de le libérer de cette charge. Toutefois ces deux membres auraient pu solliciter un nouveau mandat de trois ans.

MM. Marcel Mouche et G. Chassot, pour des raisons professionnelles, ont demandé à être relevés de leurs fonctions.

A tous ces membres du comité, nous adressons nos vifs remerciements pour le travail qu'ils ont accompli durant de nombreuses années avec ponctualité. Ils ont œuvré sans relâche à la défense des intérêts de l'apiculture.

C'est donc quatre nouveaux membres que vous serez appelés à élire aujourd'hui. Cette élection a un caractère particulier, deux fédérations, la valaisanne et la fribourgeoise, présenteront chacune un candidat et ainsi l'article 25 de nos statuts sera respecté, c'est-à-dire que chaque fédération sera représentée au Comité central. Par contre, deux membres seront choisis par l'assemblée. Chers collègues apiculteurs, vous avez assisté à l'assemblée des délégués qui a approuvé les nouveaux statuts en 1968, cette disposition a été introduite pour permettre de choisir n'importe où dans toute la Romandie les candidats les plus valables pour occuper des postes importants. Or vous tenez tous au maintien de notre journal qui est le trait d'union des apiculteurs de Suisse romande surtout et des pays membres d'Apimondia.

Pour éviter de nous retrouver dans la situation de 1970, il est de mon devoir de vous rappeler que nous ne devons quitter cette salle qu'avec la certitude qu'un des quatre nouveaux élus accepte le poste de rédacteur.

Perspectives d'avenir

Dans certaines régions de notre pays, le Plateau surtout, la concentration de petites et moyennes exploitations agricoles s'opère à une cadence rapide. La Suisse comptait 206 000 exploitations en 1955, et 149 000 en 1970, soit une diminution de 27 %.

Ce regroupement se fait au profit d'une monoculture (céréales, plantes sarclées) totalement défavorable pour nos abeilles. L'apiculteur qui veut subsister dans ces régions doit pratiquer la transhumance.

L'inflation se fait sentir, tous les produits utiles pour l'exploitation d'un rucher montent sans cesse, tandis que le prix de notre excellent miel reste stable. Il ne peut être augmenté en raison d'une concurrence accrue des miels importés qui souvent bénéficient de subsides à l'exportation de la part de pays avides de nos devises.

Par la sélection et des méthodes de travail plus rationnelles, la productivité de nos ruchers s'est améliorée, mais est annulée par l'inflation. L'adhésion de la Suisse au Marché commun va encore réduire le revenu de l'apiculture qui pour subsister devra avoir recours à une rationalisation plus poussée.

D'autres branches annexes de l'agriculture ont connu cette même situation et ont su s'adapter.

Augmenter le nombre de colonies, tout en réduisant le nombre d'heures passées au rucher. Travailler avec plus de méthode.

Mais terminons sur une note optimiste, la qualité de notre miel est insurpassable, la flore de notre pays est très diversifiée, en montagne surtout. Notre pays connaît une période de haute conjoncture, le consommateur donne sa préférence au miel du pays, car la qualité reste la meilleure réclame.

Au terme de ce rapport, je tiens à exprimer à mes collègues du comité, aux animateurs des sections, aux inspecteurs cantonaux et régionaux des ruchers, aux personnalités scientifiques du Liebefeld, ainsi qu'à la Division de l'agriculture, ma plus profonde reconnaissance pour l'appui qu'ils ont accordé à la cause que nous défendons.

1032 Romanel, le 19 mars 1971.

Le président : *R. Bovey.*

Maladies des abeilles en mai 1971

| Acariose | | | | | |
|-------------------------|---------------------|------------|------------------------|-----------------|------------|
| <i>Canton/district</i> | <i>Localité</i> | <i>Cas</i> | <i>Canton/district</i> | <i>Localité</i> | <i>Cas</i> |
| Zoug | Zugerberg | 1 | | | |
| Loque américaine | | | | | |
| <i>Argovie</i> | | | VA Lucerne | Ebikon | 1 |
| Muri | Oberrütti | 1 | VA Sursee | Neuenkirch | 1 |
| <i>Bâle-Ville</i> | | | VA Willisau | Dagmersellen | 1 |
| — | Riehen | 1 | VA | Ebersecken | 1 |
| <i>Berne</i> | | | VA | Menznau | 1 |
| Aarberg | Hof-Grossaffoltern | 1 | | Zell | 2 |
| Burgdorf | Heimiswil | 2 | <i>Saint-Gall</i> | | |
| | Oberburg | 1 | Sargans | Murg | 1 |
| Frutigen | Ilsgbach b/Achseten | 1 | VA | Quarten | 1 |
| VA Konolfingen | Schlosswil | 1 | <i>Schwytz</i> | | |
| Laufen | Burg | 1 | Einsiedeln | Sonnenberg | 1 |
| Saanen | Feutersoey | 1 | <i>Soleure</i> | | |
| | Gsteig | 5 | Lebern | Granges | 1 |
| | Lauenen b/Gstaad | 1 | <i>Tessin</i> | | |
| | Saanen | 1 | Bellinzone | Bellinzone | 1 |
| Signau | Böschmatt | 1 | Blenio | Dangio | 1 |
| | Kröschenbrunnen | 2 | VA | Aquila | 1 |
| | Schwanden i. E. | 1 | Leventina | Faido | 1 |
| | Signau | 1 | Locarno | Loco | 1 |
| Thoune | Allmendingen | 1 | Lugano | Migliaglia | 1 |
| VA | Buchholterberg | 1 | Mendrisio | Ponte Faloppia | 1 |
| Trachselwald | Huttwil | 1 | VA | Novazzano | 1 |
| Moutier | Crémines | 1 | Valle Maggia | Caverigno | 2 |
| La Neuveville | La Neuveville | 1 | <i>Valais</i> | | |
| <i>Grisons</i> | | | Conthey | Magnot-Vétroz | 1 |
| Glenner | Lumbrin/Lugnez | 1 | Hérens | Vernamiège | 1 |
| Inn | Ftan | 1 | Sierre | St-Léonard | 1 |
| <i>Lucerne</i> | | | VA St-Maurice | Salvan | 1 |
| Entlebuch | Schüpfheim | 1 | Viège | Stalden | 1 |

Loque américaine

| Canton/district | Localité | Cas | Canton/district | Localité | Cas |
|-----------------|---------------------------|-----|-------------------|-------------------|-----|
| Zurich | | | | Monniat/Jussy | 1 |
| Bülach | Baltenswil/Bassersdorf | 3 | | Sezenove/Bernex | 1 |
| | Bassersdorf | 2 | Neuchâtel | | |
| | Dietlikon | 3 | La Chaux-de-Fonds | Valanvron | 1 |
| | Wallisellen | 1 | Vaud | | |
| Uster | Brüttisellen | 1 | Aigle | Leysin-Village | 1 |
| | Dübendorf | 3 | Cossonay | Montricher | 1 |
| | Wangen/Dübendorf | 1 | | Pampigny | 1 |
| Fribourg | | | Grandson | Fontanezier | 1 |
| OV Glâne | Villaz-St-Pierre | 1 | Lausanne | Pully | 1 |
| Sense | Bösingen | 1 | OV Lavaux | Forel | 1 |
| OV | St-Ursen | 1 | Morges | Ecublens | 1 |
| Genève | | | | Villars-Ste-Croix | 1 |
| Rive gauche | Chancy | 1 | Moudon | Vucherens | 1 |
| | Crêt de Florissant/Thônex | 1 | OV Nyon | Gingins | 1 |
| | Jussy | 1 | | Nyon | 1 |

Loque européenne

| | | | | | |
|-------------|--------------------|---|----------------|---------------|---|
| Berne | | | Neuchâtel | | |
| Aarberg | Grossaffoltern | 1 | Val-de-Travers | Travers | 1 |
| Berne | Berne | 1 | Vaud | | |
| Burgdorf | Heimiswil | 1 | Cossonay | Mont-la-Ville | 1 |
| Frutigen | Adelboden | 1 | Morges | Ecublens | 1 |
| | Reichenbach | 1 | Tessin | | |
| Saanen | Kalberhöhni/Saanen | 1 | Leventina | Ambri | 1 |
| Argovie | | | VA | Quinto | 1 |
| Zofingue | Uerkheim | 1 | Valais | | |
| Grisons | | | VA Entremont | Orsières | 1 |
| Heinzenberg | Scharans | 1 | St-Maurice | Salvan | 1 |
| Obwald | | | | | |
| — | Giswil | 1 | | | |

VA = Cas non examinés par nous mais annoncés directement par l'Office vétérinaire.

OV = Cas signalés directement par l'inspecteur à l'Office vétérinaire (OV) sans envoi d'un échantillon à la section apicole pour analyse.

A vendre **reines** et **nucléis** DB et Burki, race carniolienne, sélectionnées, fécondées en station.
S'adresser à Macherel Henri, apiculteur-éleveur, Ecole prof., Derrière-les-Remparts 5, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 33 86.

A vendre **reines sélectionnées** de souche carniolienne, fécondées en station.
S'adresser à Clément Casimir, 1723 Marly, tél. (037) 46 18 89.

A vendre pendant toute la saison **nucléis**, sur 4 et 5 cadres DB, ainsi que **reines** sélectionnées, race carniolienne.
S'adresser à S. Chablot, apiculteur, 1831 L'Etivaz, tél. (029) 4 61 70.

A vendre, **reines caucasiennes 1971**, issues de souches cent pour cent pure. Importation de Russie.
Praz Robert, avenue Troillet 146, 1950 Sion, tél. (027) 2 48 19.

A vendre **rucher pavillon** avec 15 ruches Burki, 1 sur balance, 4 habitées. Sur commune du Mont-sur-Lausanne.
Tél. (021) 28 15 26.

A vendre **reines sélectionnées**, fécondées en station. Prix officiel. A disposition jusqu'à fin septembre. Commande par carte postale uniquement.
Heinz Wenger, apiculteur, 22, promenade de la Suze, 2500 Bienne.